

PROCES-VERBAL

REUNION DU BUREAU FEDERAL N° 7/2017
Jeudi 13 juillet 2017
Cercle des Nageurs - Marseille

Présidence	André GIRAUD
Présents	Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Laurent BOQUILLET, Michel HUERTAS, Jean-Yves LE PRIELLEC, Christine MANNEVY, Christian ROGEMANS, Valérie SAILLANT, Jean THOMAS, Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER
Excusés	Martine PREVOST (pouvoir à Jean-Marie BELLICINI), Anne TOURNIER-LASSERVE (pouvoir à André GIRAUD)
Assistent	Patrice GERGES (DTN), Julien MAURIAT (Directeur général), Alain MARTRES, Pierre WEISS, Jean-François ROUILLE (Président de la Ligue de Provence-Côte d'Azur)
Invité excusé	Didier VAREECKE

Avant d'ouvrir la séance, André GIRAUD présente le Cercle des nageurs de Marseille, club emblématique de la natation française, qui accueille cette réunion du Bureau fédéral. Il remercie ses dirigeants pour la mise à disposition des locaux.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 6 DU 14 JUIN 2017

Après prise en compte des corrections proposées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. INTERVENTION DU PRESIDENT

Agenda du Président pour la période du 15 juin au 13 juillet 2017

- ✓ Conférence de presse pour l'Ekiden de Marseille.
- ✓ Championnats de France Masters à Arles.
- ✓ Championnats d'Europe par équipes à Lille. Perspectives intéressantes avec la Métropole européenne de Lille (MEL) et rencontre avec le Président de l'AEA.
- ✓ Signature à Nancy du partenariat avec la MAIF et de la convention avec l'UNSS.
- ✓ Meeting de Nancy.
- ✓ Réunion avec le personnel fédéral.
- ✓ **Rencontre constructive avec la Ministre des sports** ; principaux points évoqués :
 - Mise en place de la nouvelle DTN ; présentation du projet fédéral et des priorités pour l'olympiade :

- Objectifs sportifs et moyens humains et financiers mobilisés pour les équipes de France, de Lille 2017 (Championnats d'Europe par équipes) à 2020 (JO de Tokyo et Championnats d'Europe à Paris), avec la perspective de 2024 et l'espoir de voir Paris accueillir les Jeux Olympiques ;
- Suivi socioprofessionnel et statut des athlètes professionnels. La Ministre a insisté sur la nécessité de bien accompagner les athlètes de haut niveau pour leur réinsertion dans la vie active. Quelques-uns sont aujourd'hui dans une situation délicate ;
- Importance du rôle social de l'athlétisme : sport santé bien être, intégration sociale, inclusion des personnes en situation de handicap, objectifs communs avec le monde scolaire et universitaire ;
- Suivi de la réforme territoriale ; accompagnements des Ligues et des Comités départementaux ; positionnement des cadres techniques ; spécificités des territoires ultramarins.

➤ Questions juridiques en cours :

- Décret hors stade ; concurrence entre organisateurs privés et monde associatif ;
- Sécurité des manifestations sur la voie publique dans le contexte de l'état d'urgence ;
- Evolution du certificat médical ;
- Redressement de l'URSSAF sur les cotisations chômage des cadres techniques d'état ;
- Inadaptation de la loi nous obligeant à gérer les agents sportifs sans donner les moyens légaux de sanction ;
- Nécessité de formations communes entre les accompagnateurs en moyenne montagne et les entraîneurs de trail de la FFA ;

➤ Autres points abordés (questions du Président, en attente de réponses):

- La réforme des Conventions d'objectifs voulue par la Directrice des sports sera-t-elle mise en place en 2018 ?
- Quels sont les objectifs de la Ministre pour la lutte antidopage ? Y a-t-il une volonté de développer les actions de coopérations internationales avec de véritables moyens d'actions ?
- Journée du 13 septembre : étape à Paris, sur le Champ de Mars du circuit Fly Europe (perche-sprint-longueur) et choix du CIO de l'attribution des JO 2024.

- ✓ Comité directeur de la FFA du 30 juin.
- ✓ Assemblée générale de l'Institut des rencontres de la forme (IRFO) et cooptation du Président au Conseil d'administration.
- ✓ Signature de la convention avec l'Union des journalistes sportifs de France (UJSF).
- ✓ Meeting de Paris au stade Charléty.
- ✓ Championnats de France cadets-juniors à Dreux ; réception par le Maire de la ville.
- ✓ Rencontre avec le Président d'EIFFAGE.
- ✓ Signature de la convention avec la ville d'Angers.
- ✓ Championnats de France Espoirs et Nationaux à Albi ; accord pour le renouvellement de la convention et pour l'organisation des Championnats de France élite 2018.
- ✓ Rencontre avec le Directeur des sports de France TV.
- ✓ Conférence de presse des Championnats de France élite à Marseille.
- ✓ Visite du chantier du stade couvert de Miramas.

Présentation d'un bilan d'étape après 6 mois de fonctionnement

En peu de temps il y a eu beaucoup de changements, ce qui entraîne - et c'est logique - quelques difficultés à tous les niveaux.

La DTN a vécu une période transitoire mais tout se met désormais en place.

Les salariés de la Fédération auxquels André GIRAUD a demandé plus de réactivité vis-à-vis des clubs et des adhérents, ont une grosse charge de travail, ce à quoi s'ajoute une réorganisation par pôles à partir du 1^{er} septembre.

Les élus peuvent parfois se montrer impatients mais il ne faut pas se précipiter.

Les décisions à propos de la Coupe de France et des Championnats de France minimales sont un bon exemple. Un gros travail de préparation a été fait en amont et le Comité directeur du 30 juin a pu se prononcer en ayant tous les éléments en mains.

Il faut une bonne coordination en concertation avec les Vice-présidents concernés. Daniel ARCUSET coordonnera tout ce qui touche aux aspects sportifs techniques (règlements, mutations, etc.).

Anne TOURNIER-LASSERVE, en relation avec le DTN, s'occupera plus spécifiquement du haut-niveau dans toutes les structures locales, pôles, CREPS, etc.

Parmi les points les plus urgents à traiter, il y a le format des Interclubs, les athlètes étrangers, le lien CSO-COT dans les Championnats, les Jeunes juges (JJ) à intégrer (proposition d'imposer un pourcentage de JJ lors des grandes compétitions).

André GIRAUD rappelle que **l'aspect économique** est devenu très important dans l'organisation des Championnats et des grandes compétitions.

Le Directeur de France TV lui a confirmé que les chaînes publiques continueront à accompagner l'athlétisme lors des grands événements internationaux. Des actions communes à propos de l'athlé santé, l'athlé bien-être ont été également évoquées.

La discussion porte ensuite sur **l'avenir de la LNA** qui pourrait devenir, au sein de la FFA, une Commission de l'athlétisme professionnel. Le Bureau fédéral émet un avis favorable à cette orientation. Un groupe de travail pourrait préciser les modalités de cette nouvelle organisation, qui s'occupera également des meetings du Pro Athlé Tour.

Les membres du bureau débattent ensuite d'une proposition de la LNA, déjà évoquée il y a quelques années, d'inscrire dans les athlètes éligibles à la LNA, les participants aux relais 4x100m et 4x400m médaillés lors des grandes compétitions internationales.

Patrice GERGES soutient cette proposition qui permettrait de créer un véritable collectif relais avec des athlètes présents lors des rassemblements. Rares sont les membres d'un relais qui peuvent obtenir, lors d'une épreuve individuelle, une médaille internationale.

Après discussion et sous réserve de certaines conditions (modalités de sélection à préciser et budget LNA constant), le Bureau fédéral émet un avis favorable à l'intégration à la LNA des membres des relais remplissant les conditions requises.

3. INTERVENTION DU DTN

Patrice GERGES annonce la nomination de Cécile VEYRIER au poste de DTN adjoint (à partir du 1er septembre).

Si, comme il l'espère, la France obtient l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, le Parcours de performance fédérale (PPF) devra bien sûr tenir compte de cet horizon 2024. En comparant avec d'autres pays similaires, on s'aperçoit qu'en France on passe du temps à s'entraîner et les compétitions se font très rares pour certains athlètes. Or, il est de notoriété que moins on fait de compétitions, plus on en a peur. Il est donc difficile de savoir gagner : savoir gagner, c'est aussi comprendre pourquoi on perd !

A la veille des Championnats d'Europe U20 et U23, la France compte 73 athlètes dans le top 16 européen, à peu près autant que l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Nous avons 34 athlètes dans le top 8, soit moins que les deux pays cités et 9 dans le top 3, beaucoup moins que ces deux pays de « référence » dans lesquels la culture de l'approche du sport n'est pas tout à fait la même que chez nous. Il nous faut donc penser à « réformer » notre approche de l'athlétisme sur piste.

Le Pass Athlé est un très bon outil qui est dans l'esprit de ce qui se fait dans certains pays.

Il est aussi très important d'avoir des clubs bien structurés si nous voulons accompagner les athlètes qui ont un vrai potentiel de haut niveau.

Jusqu'au baccalauréat, les sections sportives existant dans certains établissements scolaires peuvent aussi permettre aux athlètes de concilier sport et études ; cette situation est optimale lorsqu'elle est jumelée avec un pôle espoir. Ensuite tout devient plus aléatoire, l'athlète peut bénéficier d'un aménagement de son cursus universitaire mais la présence d'un athlète au sein d'un pôle n'est pas une garantie de succès pour le haut niveau.

Les sélections pour les compétitions internationales ont suscité quelques interrogations ou incompréhensions. Le panel des compétitions qualificatives était effectivement assez restreint mais les entraîneurs - et les athlètes - étaient informés des modalités de sélection ou auraient dû mieux les lire. Certains problèmes se sont posés pour quelques athlètes Espoirs (U23) qui ont fait des performances potentiellement qualificatives lors de meetings non qualificatifs pour un championnat international.

Avant les Championnats d'Europe par équipes, beaucoup de remarques ont été faites sur une équipe amputée d'un certain nombre d'athlètes de premier plan. Cette équipe, la meilleure du moment, n'a rien lâché et, grâce à un très bon état d'esprit, a été récompensée par une belle médaille de bronze.

Patrice GERGES apporte quelques précisions sur l'avenir de certains cadres techniques.

4. SUIVI DES DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL

➤ Point financier

Jean THOMAS annonce que le solde de la Convention d'objectifs avec le Ministère a été versé.

Grâce au travail des services comptables, un bilan provisoire a pu être réalisé au 30 juin.

La provision pour aléas a déjà été utilisée, voire dépassée.

Le meeting de Paris, même si les recettes de billetterie sont inférieures à ce qui était attendu, atteindra un équilibre financier cette année, grâce au transfert de la compétition du Stade de France à Charléty et aux contrats publicitaires.

Au niveau des recettes, la FFA enregistre un nouveau partenaire, BERocca.

A noter également un retour positif pour deux appels à projet.

En ce qui concerne les dépenses, il convient de rester vigilant sur le fonctionnement des différents groupes de travail et sur le coût des événements à venir.

Malgré une bonne dynamique partenariale, des économies sont à prévoir si nous voulons respecter nos engagements de reconstituer nos fonds propres.

Les primes hors stade (Championnats du Monde de trail) non encore versées pour les médaillés 2016 et 2017 vont être débloquées.

➤ Réunion à propos de la réglementation des courses à obstacles

Michel HUERTAS rend compte de la réunion avec des organisateurs de courses à obstacles. Le point principal de discussion porte en fait sur la nature des obstacles.

Laurent BOQUILLET qui n'avait pas pu être présent à cette réunion, précise qu'une association (OCR) essaie d'organiser des Championnats de France, voire d'Europe ou du monde et envisage même de demander au CIO l'intégration de cette « discipline sportive » pour les JO de 2024 ou 2028.

Michel HUERTAS confirme qu'il a déjà été en contact avec des représentants de cette structure. André GIRAUD propose de poursuivre les relations avec l'OCR pour, à terme, envisager éventuellement d'intégrer les adeptes de ces compétitions au sein de la FFA.

➤ Situation des DOM/TOM

Les statuts de la **Ligue de Martinique** vont être mis en conformité avec ceux de la FFA lors de la prochaine assemblée générale de cette ligue.

Un point est fait sur la situation à **Mayotte** où Isabelle BARROTEAUX essaie de structurer l'athlétisme.

A propos de **Saint-Martin**, petite île au nord-est des Antilles, Pierre WEISS précise que la FFA reconnaît l'existence de six ligues d'athlétisme d'outre-mer mais, outre Saint-Martin, il existe d'autres entités géographiques dont les contours administratifs et l'appartenance à la FFA restent à préciser : Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna.

Réponse a été faite à la Ligue de Polynésie sur le choix des clubs distingués lors du Congrès 2017 à Amiens. Les dispositions qui ont été appliquées avaient été précisées par circulaire.

➤ Groupe de travail sur les étrangers

Le groupe se réunira à nouveau en septembre, compte tenu de la complexité de certains problèmes.

Exemple donné en séance : un Junior possédant la double nationalité française et allemande s'est vu refuser le titre de Champion de France de 5 000m, compte tenu du fait qu'il avait obtenu plusieurs sélections internationales avec l'équipe d'Allemagne. Cette dernière disposition peut concerner une sélection en équipe de France, mais pas un titre de Champion de France compte tenu de sa double nationalité.

➤ Groupe de travail sur les mutations

Daniel ARCUSET précise que l'ensemble des travaux sera présenté au prochain Comité directeur.

5. POINT SUR LES CONVENTIONS EN COURS

Pierre WEISS fait un point complet sur les conventions avec d'autres fédérations étrangères.

Plusieurs conventions sont arrivées à échéance et ne seront pas renouvelées.

La convention avec la Polynésie française doit être révisée au regard de l'évolution des règlements de l'IAAF.

Une version mise à jour de la convention avec la Fédération monégasque sera signée par André GIRAUD à l'occasion du meeting Herculis en présence du Prince Albert le 21 juillet.

6. POINT SUR LE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

Un rapport d'activités du Comité des équipements sportifs (CES) est distribué. Il résume, entre autre, la situation des dossiers des installations « certifiées IAAF » et recense les dossiers présentés au CNDS.

Un point est fait par Pierre WEISS sur la validation de la Halle Diagana à Lyon dont le dossier a pu être récupéré et du stade Balmont qui jouxte ce stade couvert.

7. CALENDRIER 2018

Quelques précisions de lieux et de dates sont apportées. Le nouveau calendrier est validé.

Il est rappelé que les informations circulant sur les réseaux sociaux n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas la Fédération dont le calendrier et les implantations sont validés par le Comité directeur ou le Bureau fédéral.

Jean-Yves LE PRIELLEC fait état des réflexions en cours concernant la Coupe de France, les Interclubs Jeunes qu'il faut redynamiser et adapter à une période de reprise d'activité athlétique, les Interclubs seniors, les Championnats de France de 10 000m qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'une ½ journée spécifique avec un 10 000m en relais et un 5 000m.

Quelques ajustements sont à envisager pour la nouvelle formule de 3 journées de Championnats de France élite 2018 prévus à Albi.

De nombreuses demandes concernent les dates-butoirs des compétitions qualificatives pour les Championnats de France : Championnats hivernaux, une semaine ; Championnats estivaux, 2 semaines.

Le livret des compétitions hivernales est approuvé et sera mis en ligne.

8. POINT SUR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

L'officialisation des trinômes (élus/DTN/salariés FFA) par domaines du Plan de développement 2018-2021 sera faite lors du Bureau fédéral du 8 septembre.

Une large discussion s'engage à propos de l'avenir de l'athlétisme sur piste à partir de la constatation suivante : des études faites par France TV montrent que les moins de 25 ans ne regardent plus en entier un match et donc pas non plus une compétition d'athlétisme. Le format de nos compétitions n'intéresse plus le public actuel, comme l'a par exemple montré la baisse des recettes du meeting de Paris, même si le changement de stade, la date, et d'autres raisons peuvent en être la cause.

9. MISE A JOUR DES REGLEMENTS SPORTIFS

Pierre WEISS précise que c'est le Conseil de l'IAAF qui a désormais autorité pour décider des changements des règles. Lors de sa réunion d'avril 2017 le Conseil a effectué quelques changements qui seront opérationnels au 1^{er} novembre 2017.

Ces textes, qui ont été transmis aux Commissions concernées (COT, CSO, CNCHS, CNM, CES), sont publiés dans la brochure « *IAAF Competition Rules* ». En parallèle le « *Juge Arbitre* » (création française des années 1980) existe toujours mais la version 2016 a paru ... dans sa seule version anglaise « *The Referee* ».

Il a été décidé que, dès 2018, les deux opuscules seront fondus en un seul livret.

Il existe aussi un 3^{ème} ouvrage, « *Track & Field Facilities Manual* », uniquement en anglais, très technique, destiné aux architectes et aux collectivités qui envisagent la construction d'un stade ou d'une salle d'athlétisme.

Pour garantir une version française de qualité des deux premiers documents, l'IAAF a accepté qu'à l'avenir, ce soit la FFA (et notamment la CSO et la COT) qui soit chargée de leur traduction. Un groupe de travail s'est déjà mis à la tâche pour une parution attendue début 2018 !

Dans ce cadre, le « *Règlement sportif de la FFA* » fera simplement l'objet d'un tiré à part récapitulant les spécificités propres à notre Fédération.

En ce qui concerne le 3^{ème} livre, la traduction, réalisée sous l'égide du CES et financé par la Fondation internationale de l'athlétisme (IAF), a été confiée à un groupe de six personnes qui ont terminé leur travail. L'étape suivante en est maintenant la relecture.

Pierre WEISS insiste sur la nécessité de lutter pour que la langue française soit toujours présente dans les instances internationales.

Même si, au CIO, le français reste toujours « officiellement » la langue de référence, le fait est qu'elle est passée -et de loin- au second plan. Aux Jeux Olympiques de Rio, les speakers francophones ont été autorisés à parler dans la langue de Molière ... 5% du temps total !

A l'Association européenne (AEA), le français a disparu, l'anglais étant la seule langue officielle.

A l'IAAF, le français est toujours la 2^{ème} langue officielle mais l'anglais est la langue de référence. Même si tous les documents devraient être traduits en français, une dérive dans l'application de cette règle a été constatée ces dernières années.

10. QUALIFICATION ET PROCESSUS DES EXAMENS D'OFFICIELS

Un point sera fait au Bureau fédéral de septembre pour validation par le Comité directeur d'octobre.

En ce qui concerne, de façon plus large, la formation, Christine VIRLOUVET rend compte des 3 rencontres intéressantes organisées avec une dizaine de Commissions.

L'objectif est de proposer le cadre général du Projet fédéral des formations.

Des pistes de travail font l'objet de réflexions concernant entre autre les rôles et missions de certaines Commissions, le travail d'homogénéisation, le calendrier de mise en œuvre.

Les premiers axes de ce projet seront mis à l'ordre du jour du Comité directeur d'octobre pour un début d'application courant 2018.

11. AUTRES INFORMATIONS

➤ André GIRAUD va adresser un courrier personnalisé à tous les Présidents de ligues pour faire le point après 6 mois de présidence.

➤ Il serait intéressant d'établir régulièrement un classement par ligues du nombre d'athlètes qualifiés aux différents Championnats de France, rencontres internationales, podiums, etc.

➤ Pierre WEISS informe que l'une des décisions prises par le Conseil de l'IAAF a été de supprimer un certain nombre de records du monde (dont ceux, sur route, des 15, 20, 25 et 30 km) et d'en créer d'autres. Quelle position prendra la FFA par rapport à un ajustement éventuel de sa propre réglementation ?

Pierre WEISS est chargé de coordonner cette réflexion avec les Commissions concernées (CSO, CNCHS, CNM).

➤ Le Portugal a décidé de participer au match international de course sur route de jeunes à Rennes aux côtés de la France et de l'Italie sans oublier une équipe seniors de la Ligue de Bretagne.

➤ Un athlète a pu changer de club en prenant une nouvelle licence après modification d'une lettre de son nom. La CSR va demander au club d'accueil de régulariser cette mutation en payant les droits afférents.

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire général, avec l'aide de Patricia ZUGER, Secrétaire générale adjointe, d'Alain MARTRES, Chargé de mission auprès du Bureau fédéral et de Julien MAURIAT, Directeur général.